

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE DU BIGNON

Par arrêté préfectoral en date du mars 2013, une consultation du public est prévue à la mairie du BIGNON, pendant une période de quatre semaines, du 27 mars au 25 avril 2013 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC « La Monnerie » en vue de procéder à l'extension de l'élevage bovin qu'il exploite au lieu-dit «La Monnerie» au BIGNON en portant sa capacité à 200 vaches laitières.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 12 mars 2013, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mise en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.pref.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie du BIGNON aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute correspondance pourra être adressée à la préfecture (Direction de la coordination et du management de l'action publique, bureau des procédures d'utilité publique) par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (icpe-agricoles@loire-atlantique.pref.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 ou un arrêté préfectoral de refus.